

Déclaration d'arrêt de travail et demande de remboursement intempéries (net-intempéries BTP)

[Accéder au Service en ligne](#)

Régime d'indemnisation des salariés, professionnels du bâtiment et des travaux publics, en cas d'arrêt de travail occasionné par les intempéries

- [Cotisations et contributions sociales de l'employeur](#)



Ville de

Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00